

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET :** Réaménagement des Garanties d'emprunt Caisse des dépôts – Banque des Territoires de la SEMCODA

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 10**

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT  
BORGEOOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT  
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER  
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS  
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER  
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire  
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE  
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER  
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET  
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants**

**Vu** les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2305 du code civil ;

**Vu** les délibérations n° 2014-95, 2014-96 et 2014-097 du 30 septembre 2014 accordant des garanties d'emprunt à hauteur de 100% à la SEMCODA pour la construction et l'amélioration de logements à Hauteville « les cols » (854 000€, 638 300€ et 449 600€ - répartis en 11 prêts),

**Vu** les délibérations n°2015-53 et 2015-54 du 26 mai 2015 accordant des garanties d'emprunt à hauteur de 100% à la SEMCODA pour la construction de logements à Hauteville « Rue des Villas » (740 400€ et 1 268 400€ - répartis en 7 prêts),

**Vu** la délibération n°2022-075 du 24 mai 2022 donnant un avis favorable de principe pour le réaménagement des Garanties d'emprunt Caisse des dépôts – Banque des Territoires de la SEMCODA, concernant les contrats n°475326 (5105126), 475276 (5082605), 475275 (5082547), 449213 (5077293), 449173 (5088530), 321099 (5077295) et 321073 (5088379).

La SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L'AIN, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par PLATEAU D'HAUTEVILLE, ci-après le Garant.

En conséquence, la Commune, ci-après le Garant, est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de desdites Lignes des Prêts Réaménagés.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** de Alexandre LALLEMENT et le pouvoir de Joël BERGEOT,

- **DECIDE :**

**Article 1 :**

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne des Prêts Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagés".

La garantie est accordée pour chaque Ligne des Prêts Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

**Article 2 :**

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes des Prêts Réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes des Prêts Réaménagés" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagés à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à auxdites Lignes des Prêts Réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne des Prêts Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 28/04/2022 est de 1,00 % ;

**Article 3 :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque Ligne des Prêts Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :**

La commune s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au réaménagement des prêts référencés en Annexe,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 2 NOVEMBRE 2022**

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20221026-DE-2022-12-13-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2022  
Date de réception préfecture : 02/11/2022

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**COMMUNE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE**

**Annexe à la délibération du conseil Communal en date du .../.../...**

**Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations**

Emprunteur : **000108403 - SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN**

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
38420	136207	5077295	554 252,58	0,00	0,00	100,00	0,00	39,00 : 39,000 / -	01/05/2022	A	LA+1,030 / -	Livret A / -	1,030 / -	DL / -	0,167 / -	0,167 / -	0,000	0,000 / -
38420	136207	5077293	218 714,41	0,00	0,00	100,00	0,00	39,00 : 39,000 / -	01/05/2022	A	LA+1,030 / -	Livret A / -	1,030 / -	DL / -	0,167 / -	0,167 / -	0,000	0,000 / -
18501	136207	5082605	138 529,56	0,00	0,00	100,00	36,00	38,00 : 38,000 / -	28/04/2023	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
18471	136207	5082547	385 494,86	0,00	0,00	100,00	36,00	38,00 : 38,000 / -	28/04/2023	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
38129	136207	5105126	445 002,48	0,00	0,00	100,00	36,00	38,00 : 38,000 / -	28/04/2023	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	0,500 / -	0,500 / -	0,000	0,000 / -
19938	136207	5088379	284 643,63	0,00	0,00	100,00	0,00	39,00 : 39,000 / -	01/07/2022	A	LA+1,030 / -	Livret A / -	1,030 / -	DL / -	0,000 / -	-0,010 / -	0,000	0,000 / -

PR0086-PR0078 V2.1 page 1/2  
Dossier n° R109697 Emprunteur n° 000108403

Caisse des dépôts et consignations  
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48  
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr  
**banquedesterritoires.fr** | @BanqueDesTerr

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20221026-DE-2022-12-13-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2022  
Date de réception préfecture : 02/11/2022

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : **000108403 - SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN**

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
19935	136207	5088530	182 153,22	0,00	0,00	100,00	0,00	39,00 : 39,000 / -	01/07/2022	A	LA+1,030 / -	Livret A / -	1,030 / -	DL / -	0,000 / -	-0,078 / -	0,000	0,000 / -
<b>Total</b>			<b>2 208 790,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>													

Ce tableau comporte 7 Ligne(s) du Prêt Réaménagé(s) dont le montant total garanti s'élève à : **2 208 790,74€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 02/06/2022

Date de valeur du réaménagement : 28/04/2022

PR0086-PR0078 V2.1, page 2/2  
Dossier n° R109697 Emprunteur n° 000108403

Caisse des dépôts et consignations  
44 rue de la Villette - Immeuble Aquilon - 69425 Lyon cedex 03 - Tél : 04 72 11 49 48  
auvergne-rhone-alpes@caissedesdepots.fr  
**banquedesterritoires.fr** | @BanqueDesTerr

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20221026-DE-2022-12-13-DE  
Date de télétransmission : 02/11/2022  
Date de réception préfecture : 02/11/2022